

Extrait du registre
des délibérations du bureau de la communauté de communes
séance du 06/12/2010

Date de la convocation:

29/11/2010

Date d'affichage:

30/11/2010

L' an 2010 et le 6 Décembre à 19 heures, le bureau du conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, Président.

Nombres de membres:

Afférents au bureau du conseil

communautaire : 24

En exercice : 17

Votants : 17

Présents : Tous les délégués sauf :

Excusé(s) : Mme FISCHER Evelyne, MM : ATZENHOFFER Alphonse, FUCHS Thierry, GOETZ Joseph, MEYER Willy, RICHERT Robert, SCHERTZ Christophe

Secrétaire de séance :

M. BERTRAND Jean-Louis.

Réf : 040.2010B

A l'unanimité

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

040.2010B : Attribution de subventions « classes de découvertes - sorties pédagogiques : collège de Walbourg (séminaire)

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Considérant le programme d'aide aux collégiens pour la participation à des classes de découvertes et sorties pédagogiques,

Vu la demande de subvention du 13 octobre 2010 du Séminaire des Jeunes de WALBOURG, pour la sortie des élèves classe de découverte, séjour au Liebfrauenberg à Goersdorf, du 27 septembre au 1er octobre 2010,

Vu la délibération n° 058/2006 du conseil communautaire du 20 mars 2006 décidant de revaloriser, à 3 € par élève et par jour, le montant de l'aide octroyée aux sorties éducatives et de découvertes des élèves du territoire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer scolarisés dans les collèges d'enseignement secondaire,

Vu la délibération n° 002/2007 du bureau du conseil communautaire du 29 janvier 2007 décidant que les subventions seront attribuées uniquement pour les séjours « classes découvertes » comprenant au moins deux nuitées et non pour les sorties à la journée ou à la demi journée, pour les demandes de subventions émanant des collèges d'enseignement secondaire et concernant les élèves du territoire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,

Vu les délibérations n° 043/2006 et n° 044/2008 du conseil communautaire du 7 avril 2008 donnant délégations au bureau et au président,

Entendu l'exposé du vice président A. KREISS,

le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de reconduire le dispositif d'aide octroyé aux sorties éducatives et de découvertes pour un montant de 3 € par élève et par jour, uniquement pour les élèves du territoire de la vallée de la Sauer, soit :

pour le séjour « classes découvertes » au Liebfrauenberg à Goersdorf :

16 élèves pendant 5 jours : $16 \times 5 \times 3 \text{ €} = 240 \text{ €}$;

3Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

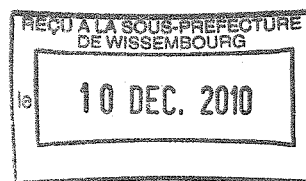
Pour copie conforme:

DURRENBACH, le 07/12/2010

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,

Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS PREFECTURE DE
WISSEMBOURG le : 10/12/2010
et publication ou notification du : :

